

COMPTE RENDU DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un mars à neuf heures en application des articles L 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DANNES.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

PUDWELL Karine
BEAUMONT Denis
PRUDHOMME Cindy
DELPLACE David
BAHEUX Marjorie
NOREL Roger
HENOT Nathalie
ROUSSEL Magali
MAGNIER François
HUCHIN Cyrille
FOURCROY Dany
MAGRIT Nathalie
MAILLARD Nathalie
SAILLY Christophe
DEBRIS Peggy

Absent excusé : /

1 - Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Madame PRUDHOMME Cindy a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2- Election du maire :

Monsieur Roger NOREL , le plus âgé des membres du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Monsieur NOREL Roger constate que le quorum posé par l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Denis BEAUMONT et Madame Nathalie HENOT.

Monsieur Roger NOREL demande s'il y a des candidats.

Madame Karine PUDWELL est candidate.

Monsieur NOREL Roger donne lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Roger NOREL a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Résultats du scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
d. Nombre de suffrages blancs	:	2
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	:	13
f. Majorité absolue	:	7

A obtenu 13 voix : Madame Karine PUDWELL.

Karine PUDWELL ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame Karine PUDWELL prend la présidence et remercie l'assemblée.

3- Détermination du nombre d'adjoints :

Madame Karine PUDWELL, Maire, rappelle qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints au Maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions décide la création de 4 postes d'adjoints.

4- Elections des adjoints :

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le Maire demande s'il y a des candidats.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt de listes.

A l'issue de ce délai, Madame le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint a été déposée, liste BEAUMONT.

Madame le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Résultats du scrutin :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	1
d- Nombre de suffrages blancs	:	1
e- Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	:	13
f- Majorité absolue	:	7

A obtenu 13 voix : la liste BEAUMONT.

La liste BEAUMONT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés :

- BEAUMONT Denis
- PRUDHOMME Cindy
- DELPLACE David
- BAHEUX Marjorie

Le procès-verbal, dressé et clos, le vingt et un mars deux mille vingt-six à neuf heures trente a été après lecture, signé par le Maire, le Conseiller Municipal le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.



